

Le Centre des monuments nationaux accorde la gratuité du droit d'entrée sur présentation d'un justificatif pour :

Personnes concernées	Justificatifs, en cours de validité, à fournir
Jeunes de moins de 18 ans	Pièce d'identité avec photographie
Jeunes de 18 à 25 ans inclus se présentant individuellement - ressortissants de l'UE ou de l'E.E.E et assimilés - titulaires d'un titre de séjour ou d'un visa de longue durée (U.E et E.E.E.)	Pièce d'identité avec photographie ou document officiel justifiant appartenir à la catégorie
Enseignants porteurs du <i>Pass Education</i>	<i>Pass Education</i>
Demandeurs d'emploi	Justificatif de PÔLE EMPLOI ou d'un établissement d'un pays membre de l'Union européenne assimilé, de moins de 6 mois ou indiquant une période de validité, accompagné d'une pièce d'identité avec photographie.
Bénéficiaires des minimas sociaux : RSA, ASPA/ASV, ASS, ASI, AAH, ATA, ATS/AER, allocation veuvage.	Attestation ou carte justificative de moins de 6 mois ou indiquant une période de validité, accompagnée d'une carte d'identité avec photographie.
Handicapés civils, avec un accompagnateur par personne.	Carte CMI (Carte Mobilité Inclusion) "Invalidité" délivrée par la CDAPH, en cours de validité (ou équivalent étranger) autorise la gratuité. La carte mobilité inclusion (CMI) mention « priorité » seule, ainsi que la carte de stationnement n'ouvrent pas droit à la gratuité.
Mutilés de guerre, avec un accompagnateur par personne.	Carte de l'ONAC en cours de validité.
Conférenciers et guides agréés par le secrétaire d'Etat au tourisme et des Villes et Pays d'art et d'histoire	Carte professionnelle en cours de validité.
Journalistes	Carte de presse en cours de validité.
Etudiants en arts plastiques, histoire de l'art, architecture, BTS tourisme et formation de guide-interprète.	Carte d'étudiant en cours de validité.
Porteurs de la carte du ministère de la culture et de la communication	Carte du ministère de la Culture et de la communication en cours de validité.
Membres de l'ICOM et de l'ICOMOS	Carte de membre en cours de validité.
Membre des associations d'amis des monuments pour le monument concernés lorsqu'une convention liant l'association au CMN le prévoit.	Carte de membre de l'association en cours de validité.
Professionnels du Tourisme	Carte professionnelle en cours de validité.
Militaires, gendarmes et CRS	Carte professionnelle et ordre de mission "Sentinelle".
Accompagnateurs de groupes scolaires <b>dans la limite de</b> : - 1 accompagnateur pour 8 élèves pour les écoles maternelles - 1 accompagnateur pour 15 élèves pour les écoles élémentaires, collèges et lycées (circulaire de l'Education nationale n°99-136 du 21 septembre 1999).	
Accompagnateurs de groupes d'adultes d'au moins 20 personnes dans la limite d'un par groupe.	
Chauffeurs de cars touristiques accompagnant des groupes de visiteurs.	

Les monuments (sauf pour le Domaine National de Saint-Cloud) sont gratuits les samedis et dimanches des "Journées Européennes du Patrimoine" qui sont organisées le 3ème week-end du mois de septembre.

Les monuments (sauf pour le Domaine National de Saint-Cloud) sont gratuits le 1er dimanche du mois du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre.